

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
---°---  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
---°---  
COMMUNE D'ISBERGUES

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande en date du 19 juillet 2023 de Monsieur Jean-Claude DUTOMBOIS domicilié 143 rue de Blessy à Aire sur la Lys (62120),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux sur l'habitation située 31 rue Pasteur à Isbergues (62330),

**ARRETE**

**Article 1**

L'installation d'un échafaudage est autorisée pendant la période du lundi 24 juillet au mercredi 26 juillet 2023 inclus, face à l'habitation située 31 rue Pasteur à Isbergues (62330), pour l'exécution des travaux.

**Article 2**

Le présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire de l'obtention du permis de construire ou d'une déclaration préalable.

**Article 3**

Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

**Article 4**

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 5**

Les services de gendarmerie et municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6**

Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le 21 JUL. 2023

Le Maire,

Pour le Maire empêché,

Le 1<sup>er</sup> adjoint

David THELLIER.

